



FONCTIONNEMENT DE LA CANTINE ET DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE MUNICIPAL
« ESPACE GAVROCHE »
ECOLE PUBLIQUE MATERNELLE
ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

1) Prise en charge des enfants

Chaque famille dont les enfants fréquentent l'école doit impérativement remplir la fiche de renseignements/et d'inscription pour la cantine et/ou l'accueil périscolaire et/ou les Temps d'Activités Périscolaires, puis la remettre au service concerné dans les meilleurs délais.

- Cette fiche est **OBLIGATOIRE** pour toutes les familles afin d'assurer au mieux la sécurité des enfants dans l'enceinte de l'école et de l'Espace gavroche.

- **Rappel : il est obligatoire de fournir un écrit daté et signé** de la part du responsable légal, informant de **l'identité de la personne exceptionnellement autorisée** à venir chercher l'enfant à l'accueil périscolaire, le cas échéant, cette décharge *doit impérativement* être remise au service de l'accueil périscolaire.

2) Cantine et accueil périscolaire « Espace Gavroche »

- Les régimes alimentaires sont observés sur fourniture obligatoire d'un certificat médical, établi par le médecin scolaire.

- Le pointage des enfants déjeunant à la cantine est effectué à l'école en début de matinée jusqu'à **9h30**. Passé ce délai aucune inscription supplémentaire ne sera acceptée sauf cas de force majeure. Dans le cas où des enfants non-inscrits à la cantine et doivent déjeuner occasionnellement les parents sont priés de prévenir la cuisine municipale **48 heures** à l'avance au **02 43 05 89 63**.

- L'accueil périscolaire est ouvert le matin à partir de **7h20** jusqu'à **8h30** et le soir de **16h45** à **18h50**. Il convient de respecter scrupuleusement l'horaire d'ouverture le matin et de fermeture le soir.

Rappel : fermeture de l'accueil périscolaire à 18h50.

TARIFS CANTINE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2018 -2019

	Familles domiciliées à Ernée	Familles domiciliées hors Ernée
Maternelle	3.04€	3.25€

TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2018 -2019

	Familles domiciliées à Ernée	Familles domiciliées hors Ernée
Maternelle	QF≤900 : 0.56€ / QF>900 : 0.57€	QF≤900 : 1.04€ / QF>900 : 1.06€

- Les factures de cantine et de l'accueil périscolaire sont remises aux enfants.

- **ATTENTION AUX DATES POUR LE PAIEMENT DE VOS FACTURES**

- Une demande de prélèvement automatique est proposée pour faciliter le paiement des factures. Le formulaire est à retirer auprès des ATSEMS de l'école ou GARDERIE.

- **Si vous l'avez mis en place, votre contrat de prélèvement est automatiquement reconduit pour l'année 2018-2019**

